

«... Aujourd'hui nous avons les moyens pour apprécier un téléphone...»



Le Journal de

NOTRE ÉPOQUE

Journal béninois d'investigation, d'analyse et de publicité
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 229 du Lundi 08 Mars 2021



PRÉSIDENTIELLES 2021 / APPEL À LA PAIX DEPUIS LE COUFFO

P-3

Femmes et jeunes proches du Duo Kohoué-Agossa donnent l'exemple



Présidentielle 2021

Message du Sursaut Citoyen pour la Paix (SCP 2021)

P.2

Rendu des projets à impact dans l'arrondissement de Glo-Digbè

La JCI Abomey-Calavi Émeraude fait œuvre utile

P.2

LiguePro

Les résultats et classements

P.9

CÉLÉBRATION DE LA 26ème ÉDITION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

P-11

Une campagne de consultations psychologiques foraines gratuites

Femmes Leaders du Monde

P.2

Ce mouvement féministe lancé en Amérique par des béninoises



Votre Spécialiste en Ingénierie de Revêtements et des Constructions Modernes.

+229 52 38 51 00

+229 99 71 10 62

zbgrouppb@yahoo.fr

Akpakpa - Cotonou, BENIN

TENDANCES ACTUELLES

Football : La CAF au fond du Trou ?

Le dossier de candidature à l'élection de la présidence de la CAF se transforme en un examen d'étude de dossier par la FIFA.

On savait depuis 2019 que la CAF avait touché le fond, mais l'on ne pouvait imaginer qu'elle était tombée si bas. Dès fin décembre 2020, et la première semaine du mois de janvier 2021, la Confédération africaine de football a multiplié des communiqués semant la confusion dans la tête des fans, des électeurs et même des candidats. Elle savait qu'elle était attendue le 12 janvier 2021 pour annoncer officiellement qui est éligible et qui ne l'est pas. Une CAF désespérée.

Entre le 5 et le 9 janvier 2021, la CAF est complètement désorientée, elle n'a plus le contrôle de la situation. A trois jours du verdict de l'annonce des candidatures, elle monte au créneau et étale un chapelet d'explications. Quelques parties du communiqué du 9 janvier 2021 sont évocatrices de la pression qu'elle subit : « La commission de gouvernance de la CAF devra soumettre, à la commission de contrôle de la FIFA, les candidatures reçues pour le poste de président de la CAF, étant entendu que le président de la CAF a vocation à devenir vice-président de la FIFA. » Au-delà du principe et du respect des textes, on peut sans risque de se tromper parler d'une vassalisation de la CAF sous Infantino. D'ailleurs le dernier paragraphe du communiqué du 9 janvier 2021 fait dans le politiquement correct mais à y voir de prêt, la CAF a la tête dans le guidon tandis que la FIFA a le frein en main. Cet extrait illustre bien cette caricature : « La commission de gouvernance de la CAF devra déterminer, avec la commission de contrôle de la FIFA, une date d'officialisation dans les plus brefs délais, de la liste définitive de tous les candidats à toutes les élections à savoir : membres du comité exécutif, membres du conseil de la FIFA et président de la CAF. »

Une CAF soumise ?

Entre le 5 et le 6 janvier 2021, elle valide les candidatures de l'Ivoirien Jacques Anouma, ancien président de la Fédération ivoirienne de football et du Sénégalais Augustin Senghor, actuel président de la Fédération sénégalaise de football, et programme une audition le 28 janvier au Caire pour les candidats sud-africain et mauritanien, respectivement Patrice Motsepe et Ahmed Yahya. La commission de la gouvernance de la CAF a annoncé le 6 janvier 2020, qu'elle procéderait à la vérification de dossiers complémentaires de ces deux derniers. Dans la foulée, le président de la Fédération mauritanienne de football envoie à travers un courrier un violent tacle à la CAF. En somme, elle jetterait de l'opprobre sur sa candidature par ce procédé de proclamation des résultats et le défavoriserait dans son début de campagne. La FIFA smashe la CAF

Les résultats de ce qui peut être considéré comme un examen sont tombés le 26 janvier 2021. En clair, la FIFA a anticipé, elle devance la CAF qui a prévu ses auditions le 28 janvier 2021. A part Ahmad Ahmad qui est déclaré inéligible au poste de président de la Confédération africaine de football, les 4 autres candidatures sont validées. Cette décision de la FIFA met la commission de la gouvernance de la CAF en difficulté.

Une audition qui compte pour du beurre ?

La commission de gouvernance aura-t-elle du caractère pour aller contre la FIFA ? Pas si évident que ça car le président de la Fédération internationale de football association, Gianni Infantino est à la baguette sur le continent. Qui osera le défier ? Constant Omari, un des puissants hommes du football africain et Khireddine Zetchi, ont vu leur candidature invalidée à la FIFA. A qui le tour prochainement ? La CAF est-elle indépendante ou inféodée à la FIFA ? Elle semble perdre tout pouvoir. Et même après la décision du TAS qui rétablit le président Ahmad Ahmad dans ses droits, le comité exécutif de la Confédération africaine de football, dans une nouvelle comédie, demande à la FIFA de trancher. Les dates du 2 et du 3 mars seront décisives pour Ahmad Ahmad et tout le football africain au tribunal arbitral du sport.

Hugues Zinsou Zounon

Rendu des projets à impact dans l'arrondissement de Glo-Djigbé

La JCI Abomey-Calavi Émeraude fait oeuvre utile



« Servir l'humanité est l'œuvre la plus noble d'une vie. » Cet extrait du crédo de la Jeune chambre internationale est devenu le leitmotiv de la JCI Abomey-Calavi Émeraude. Ce samedi 06 mars 2021, l'organisation locale a rendu son projet intitulé « OMI construction de forage dans le village de Allada-comé » dans l'arrondissement de Glo-Djigbé commune d'Abomey-calavi. D'un coût global de six millions deux cents quarante un mille cinq cent soixante FCFA, l'ouvrage constitué d'un forage de 54 mètres de profondeur, d'un tank de 3000 litres, le tout alimenté par un sys-

tème de pompage solaire, est le résultat de la concrétisation du projet de construction de forage dans le village de Allada-comé dans l'arrondissement de Glo-Djigbé commune d'Abomey-calavi. Ce joyau est gracieusement offert aux populations de la localité par la JCI Abomey-Calavi Émeraude en partenariat avec M. Osseni ABOUMON, parrain du dit projet. Conscients que l'eau est la vie, ces donateurs n'ont pas lésiné sur les moyens pour apporter le sourire à ces populations qui pourront désormais boire de l'eau potable et par conséquent contrer les différentes maladies hydriques. « Chère population d'Alladacomé, ce joyau est dès aujourd'hui le vôtre, c'est votre bien commun et le bien commun est sacré et doit être protégé par chacun et par tous. » Va exhorté le président de la JCI Abomey-Calavi Émeraude, Antoine LEDE-DJI. Une exhortation renchérie par le parrain du projet Osseni ABOUMON « Chaque fois qu'il s'agira d'une œuvre sociale pour la communauté, je n'hésiterai pas



à soutenir. Chère population, la jeune chambre internationale vient d'investir dans votre communauté maintenant c'est bien à vous qu'il revient de le faire fonctionner en y consacrant tout le soin pour son entretien. »

Le chef du village et le chef de l'arrondissement de Glo-Djigbé, tous émus par le geste ont rassuré qu'un bon usage sera fait du précieux don. Admirateur de cet acte fort de la JCI Abomey-Calavi Émeraude, le président National de la JCI Bénin, Juste Wilfried AHOUCANDJINOUE a reconnu l'importance du projet qui s'inscrit dans le programme d'action de la mandature 2021 de l'organisation et qui vient répondre au besoin des populations pour qui, le réseau des citoyens actifs se bat au quotidien.

Emeric C. OKOUELI

Présidentielle 2021

Message du Sursaut Citoyen pour la Paix (SCP 2021)



Message du Sursaut Citoyen pour la Paix (SCP 2021)

Béninoise et Béninois

En cette veille des élections présidentielles au Bénin, nous nous adressons d'abord aux acteurs politiques, aux hommes et femmes qui sont tentés de recourir aux moyens inacceptables, compromettant ainsi la cohésion et la paix de bien vouloir surseoir à toutes manœuvres.

En lançant la campagne dénommée « Sursaut Citoyen pour la Paix » (SCP 2021), notre objectif est de voir la paix, avec son juste et bienfaisant équilibre, dominer le déroulement des élections à venir.

Les derniers développements de l'actualité po-

litique et juridique de notre pays, nous amène une fois encore à croire de la nécessité de notre action, surtout en écoutant les agissements et les déclarations de nos acteurs politiques. C'est pour cela que nous demandons d'abord à ces acteurs politiques de savoir raison garder en nous épargnant des propos ou des comportements qui n'encouragent la cohésion citoyenne et surtout le vivre ensemble. Étant dans un pays de droit, nous invitons toutes personnes ayant en sa possession des éléments pour la manifestation de la vérité de s'adresser directement aux juges en charge des dossiers.

Faisant notre, la volonté des responsables religieux de notre pays de préserver la paix, nous avons voulu poursuivre le combat et la réflexion pour la paix et c'est pour cela que nous invitons toutes les personnes apolitiques et de bonnes volontés à se joindre à nous.

Depuis le lancement du processus électoral, nous n'avons cessé de faire entendre notre voix, pour inviter tous les hommes et femmes politiques, ainsi que nous citoyens, à faire notre, la cause de la paix afin de contribuer à mettre en œuvre ce bien primordial, assurant ainsi au Bénin une élection pacifique dans une convivialité sereine et dans un respect réci-

proque.

L'actualité politique en effet, ébranlée comme elle l'est par l'égoïsme et par la haine, par la soif de puissance et par le désir de vengeance, a plus que jamais besoin de retrouver le chemin de la concorde et du vivre ensemble.

Compte tenu de l'enjeu électoral, la seule voie qui nous reste est maintenant de travailler pour que l'idéal de la convivialité pacifique, avec ses exigences précises, entre dans la conscience de chacun.

Eduquons nous-mêmes ainsi que les autres à la paix et à la non-violence.

C'est pour cela que pour la paix nous invitons les politiciens à établir le dialogues afin d'éviter l'usage arbitraire de la force et d'ouvrir la voie à une solution pacifique des controverses.

A la veille de cette élection présidentielle, nous rappelons aux politiciens, aux femmes et aux hommes de tout bord, de toute région que le vivre ensemble et l'acceptation de la différence doivent être notre vécu.

Que chacun s'emploie à la non-violence et à l'acceptation du point de vue de l'autre.

QUE L'ÉTERNEL NOTRE DIEU BÉNISSE LE BÉNIN

Le Coordonnateur
Manayi KANHONOU

Pour une victoire nette et sans bavure du duo Talon-Talata

Augustin AHOUANVOÉBLA huile la machine gagnante d'Avrankou

Le député Augustin Ahouanvoébla vient de relancer sa machine de mobilisation de la Commune d'Avrankou au profit du duo Talon-Chabi Talata. C'est ce que rapportent nos sources qui précisent que le député Ahouanvoébla, Rapporteur de la Coordination départementale UP-Ouémé a, au cours d'une rencontre fermée et bien éloignée des médias, échangé longuement avec 130 cadres, personnalités, artisans, jeunes, femmes sages et notables d'Avrankou.

Objectif de la rencontre ? Jeter les bases pour une mobilisation de

toutes les forces vives de cette commune. Plus que rassuré pour une victoire certaine de Patrice Talon et de sa colistière, le député Augustin Ahouanvoébla, selon nos recoupements, huile la machine à gagner pour relever le défi du taux de participation ensemble les actions des partis BR, UDBN, PRD et MOELE Bénin.

Par la même occasion, il a annoncé que dans les tout prochains jours, ensemble avec GBENAGNON Clément coordonnateur du BR, une tournée conjointe de large ratissage se fera.

Cette rencontre avec les forces vives d'Avrankou ne serait qu'une première puisque les mêmes sources renseignent que dans les tout prochains jours, il fera le même exercice avec les leaders, cadres, personnalités, artisans... d'autres communes à commencer par Akpro-Misséré. Au décompte des voix au soir du 11 avril prochain, l'Ouémé doit brillamment se démarquer. Tel est le leitmotiv du député Ahouanvoébla apprend-on.

Alain DOSSOU GBETE



Édité par GEEK BENIN

Directeur Général et de publication
Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux
Léon KOBODE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction
Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef
Jesdias LIKPETE

Rédaction
Ambroise AMETOWONA
Kangny Damascène
Desk Sport
Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant
Kanon NONDICHAO
(Abomey)
Aristide ABIDJO (Lomé)
Service Commercial
Sidoine YEHOUESSI
(95 814 065)

Présidentielles 2021 / Appel à la paix

Des femmes et des jeunes proches du Duo Kohoué-Agossa donnent l'exemple dans le Couffo



Ce dimanche 07 mars, des femmes et jeunes du Couffo ont lancé un appel pour des élections apaisées. Une sortie citoyenne et politique bien appréciée.

C'est une date symbolique (la veille de la journée internationale des droits des Femmes) que les femmes du Couffo acquises à l'idéal politique du candidat Corentin Kohoué ont choisi pour poser un acte citoyen. En effet, c'est dans la commune de Dogbo qu'elles se sont mobilisées pour demander des élections apaisées.

«Résolument engagées derrière le duo Kohoué-Agossa, nous invitons toutes les femmes de la 12ème circonscription électorale à œuvrer pour la paix, avant, pendant et après les joutes électorales. Aucune alternance crédible n'est possible sans la

paix. La paix n'est donc pas un vain mot, mais un comportement.», a lancé Mathilde Lokossou, Porte-parole des Femmes Battantes et gagnantes de la 12ème circonscription électorale. Celle-ci a invité ses sœurs du Couffo à être exemplaires avant, pendant et après la campagne électorale qui démarrera dans quelques jours. Nos actes et paroles doivent refléter notre souci de maintenir le climat de paix dans le pays» a-t-elle renchéri.

Les autres intervenantes à cette sortie, notamment Mesdames Gisèle Kohoué et Angèle Djoko ont abondé dans le même sens, un appel à la paix dans le contexte électoral.

La voix des jeunes

Dans la même journée de ce dimanche 07 mars à Azové, les jeunes du département du Couffo se sont rassemblés pour dire leur intention de travailler pour le duo de la Dynamique de la Restauration de la Confiance, dans un climat de paix dans notre pays. Leur appel à la paix est allé en direction de tous les

Béninois, notamment des acteurs politiques.

«D'une part, nous voulons montrer combien l'idée de paix est importante, aussi bien sur le plan local que national. Les deux sont aussi importants, l'un ne va pas sans l'autre. D'autre part, nous voulons montrer que les jeunes ont quelque chose à dire sur des sujets aussi précis que le retour de la démocratie. Nous exigeons un Bénin sans violence pour qu'une autre richesse naisse : la Paix dans nos cœurs.», a déclaré Jean Daniel Dénou (JDD), l'un des Responsables du Mouvement dénommé Convergence pour le Développement du Couffo (CDC). Pour les camarades de JDD, « aucune alternance crédible n'est possible sans un climat de paix durable».

En marge de ces deux manifestations d'appel à la paix, les militants de la Dynamique Restaurer la Confiance ont affiné leurs stratégies de campagne afin de créer la bonne surprise au soir du 11 avril.

Discours des femmes battantes et gagnantes de la 12ème circonscription électorale pour la paix

Chers membres du Dynamique restaurer la confiance

Messieurs les élus locaux, sages, notables et têtes couronnées

Chers militants et militantes.

Merci pour votre présence effective malgré vos diverses préoccupations. Cela dénote de la bonne volonté et de l'engagement que nous avons quand il s'agit de porter un message fort. Nous sommes et demeurons un maillon de la cohésion sociale. Soyez les bienvenus.

Parler de la paix aujourd'hui est honteux, car elle devrait être présente chaque jour et partout. Cependant nous sommes encore très loin de ce but. C'est pourquoi, en tant que femmes battantes, nous donnons ce que nous pouvons. Nous essayons de créer une véritable culture de paix parmi les femmes. Promouvoir cette valeur dans les contrées du pays est une tâche difficile en cette période électorale, mais nous devons gagner. Intégrer les femmes dans leur environnement social, les aider à discuter, s'organiser et s'affirmer devrait être la première des priorités. En tant que femme, nous devons créer et partager notre propre culture de paix.

Pourquoi sommes-nous ici ?

D'une part, nous voulons montrer combien l'idée de paix est importante, aussi bien sur le plan local que national. Les deux sont aussi importants, l'un ne va pas sans l'autre. D'autre part, nous voulons montrer que les femmes ont quelque chose à dire sur des sujets aussi précis que le retour de la démocratie. Nous exigeons un Bénin sans violence pour qu'une

autre richesse naisse : la Paix dans nos cœurs. A l'occasion, j'aimerais citer un proverbe indien qui exprime le devoir de chacun ; « La Terre n'est pas un héritage que nous léguons à nos enfants, ce sont nos enfants qui nous la prêtent ».

Pensons au sens philosophique de ce texte, pensons aux accusations et arrestations politiques qui ont cours dans le pays où les acteurs politiques sont divisés.

Face à cette situation de recul de notre démocratie, nous femme de la 12ème circonscription électorale après analyse des profonds maux optons pour la dynamique restaurer la confiance, qui va mettre un terme à ce climat de méfiance et de suspicion généralisé.

Résolument engagés derrière le duo Kohoué-Agossa, nous invitons toutes les femmes de la 12ème à œuvrer pour la paix, avant, pendant et après les joutes électorales. Aucune alternance crédible n'est possible sans la

paix. La paix n'est donc pas un vain mot, mais un comportement.

Chers femmes de la 12ème, il faut que nous fassions très attention à ne céder à aucune pression des assassins de la démocratie, des buveurs de nos sueurs et des voleurs de notre avenir. Nous exigeons aussi une meilleure promotion de la femme minée par une absence dans les instances de décisions.

Ce qui importe aujourd'hui est de former une chaîne de solidarité autour du seul duo de l'opposition pour une victoire écrasante au soir du 11 avril 2021.

Le pays a besoin de sa stabilité pour la bonne pratique de sa démocratie. Ne jouons pas avec notre tissu social si précieux. Ensemble, protégeons nous les uns les autres.

Vive la femme !

Vive la stabilité !

Vive la paix, partout !

« Heureux les artisans de la Paix ! »

Je vous remercie...



Editorial

La France adopte la réforme sur la monnaie communautaire << le FCFA devient ECO >>

Les ami(es) la vérité ne porte pas boubou que personne ne joue avec votre conscience, c'est pas la France qui doit décider du sort des pays africains qui sont déjà indépendant depuis des années. C'est comme quitter tes parents avec tes bagages pour aller en vacance chez votre voisin, c'est le nom seulement qui est changé sinon le reste c'est la France qui continue de décider point L'Afrique n'appartient pas à nous les africains mais à la France. Et la grande faute provient de nos dirigeants africains qui devient à la fin des marionnettes pour ces colons une fois au pouvoir.

Aucun pays colonisé par la France n'a accédé au développement mais plutôt à la base de leur développement. Pourtant nos dirigeants refusent de voir plus loin que le bout de leur nez juste parce- qu'ils passent des séjours à l'occident pour mendier au non de leur peuple hors au contraire c'est pour leurs propres intérêts.

L'Afrique n'a aucune dette envers l'occident au contraire c'est eux qui nous doit. Demander à vos pantins (présidents) à qui vous prêtez de l'argent de vous le rendre parce- que le peuple ne voit même pas la couleur et de 2endez à l'Afrique tout ce que vous avez pilé parce- que vos terres n'ont rien si ce n'est que du pomme de terre.

Je regrette même mon passage dans ce pauvre pays où j'ai vu des gens pleuré □ parce- qu'ils n'ont rien à manger et ne savent pas où dormir □. Un pays où le taux des sans abris dépassent même le taux de chômage en Afrique.

RUDEL DAGAN

LE GEAI BLEU

La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène



Un petit pavé lancé dans la marre politique : un bruit soudain et l'attention de focalise sur la Directrice de l'Administration de l'Union Progressiste qui déclarait non sans humour que: «« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe ». Susciter une candidature, c'est bien contraindre. Le contexte du texte c'est bien le paysage des mouvements et autres initiatives éparses qui supplient les potentiels candidats. La réforme du système partisan voudrait que les partis politiques soient au cœur de l'activité politique. La présidentielle est un événement éminemment politique.

« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe »

Pour le cas béninois, elle n'a des sens qu'elles'inscrivent dans une perspective de parrainage d'élus. C'est donc à juste titre que l'UP voudrait se démarquer du tintamarre des mouvements bruyants pour se faire servante de la charte des partis politiques et de la constitution en vigueur. Il s'en suit donc une sérénité dont l'opposée est l'agitation. La présentation du candidat est un processus en amont. C'est une discussion patiente et ordonnée. Le process est méthodique. Son achèvement est sanctionné par un congrès ou un conseil. Ce sont les implicites des propos tenus par Madame Christhelle HOUNDONOUGBO vus sous le prisme de notre époque.

Femmes Leaders du Monde

Ce mouvement féministe lancé en Amérique par des béninoises



C'est sous le vocable accrocheur et ambitieux Femmes Leaders du Monde (FLD) qu'a été lancée cette fin de semaine aux en Amérique du Nord, un mouvement féministe inédit. En effet, au-delà de leur volonté de mettre en lumière le leadership féminin à travers ses activités, les neuf membres du bureau directeur du mouvement Femmes Leaders du Monde, ont un objectif encore plus valorisant pour la gente féminine béninoise en particulier : faire ressortir au travers de leurs réalisations, la contribution exceptionnelle des femmes béninoises aux plus grandes réalisations et mutations sociopolitiques, industrielles et économiques que la société contemporaine ait connu, au cours des vingt dernières années. S'il est vrai que cette initiative, qui aurait selon toute vraisemblance germé dans

l'esprit de sa conceptrice, au constat de la prééminence de plus en plus évidente des femmes, noires de surcroît, au sein de l'« establishment » sociopolitique américain, il serait réducteur de ne considérer que cet aspect originel pour déterminer l'essence même de ce nouveau canal de réflexion et de promotion des femmes. Pour le bureau directeur de FLM, l'idée même de la quasi sacralisation de la femme béninoise obéirait à une analyse fine mais somme toute évidente, de l'historique tant générationnel que généalogique d'une certaine élite féministe qui, pas à pas, avec assurance et détermination s'empare des commandes des plus grandes instances de décision au plan international, gravissant les échelons au sein d'organisations autrefois réputées pour leur machisme, fut-il affirmé et assumé ou au contraire,

sournoisement distillé. Elles sont en effet désormais légion, ces femmes, natives du Bénin ou y ayant des attaches fortes, y résidant ou ayant, par le biais d'alliances ou autres phénomènes migratoires, décidé de s'envoler vers d'autres cieux. Ces femmes, leaders politiques affirmées, cheffes d'entreprises reconnues, médecins réputées, scientifiques de renom, artistes à succès devraient donc, indubitablement, être en capacité d'adhérer à l'idéal de promotion et de reconnaissance méritée, tel qu'envisagé par le mouvement FLM. Et c'est d'ailleurs pour cette raison que ce jeune mouvement, loin de cultiver les paradoxes comme pourraient le croire certains, a décidé, en accord avec ses valeurs et objectifs, de consacrer sa première action publique à œuvrer de manière intensive à l'accession de Mme Mariam Chabi Talata, à la Vice-présidence de la République du Bénin. Ce choix, qui pourrait questionner, n'est pas anodin, surtout si l'on considère que d'autres candidatures féminines visent, elles, directement, l'accession à la magistrature suprême en avril 2021. Cependant, la



prise en compte des éléments caractérisant, voire catalysant intrinsèquement la promotion du leadership féminin au Bénin aurait difficilement permis un choix plus audacieux. Mouvement féministe certes, mais mouvement éclairé avant tout. C'est en se fondant notamment sur la crédibilité du projet politique porté par le Président sortant, Patrice Talon, sur la justesse et la pertinence des actions déjà engagées et surtout, sur l'audace du candidat, l'un des rares

hommes politiques sur cette planète à avoir choisi une femme comme Vice-présidente (colistière à ce stade) que les membres du bureau directeur de FLM se sont prononcées. L'appel à la mobilisation des troupes derrière Mariam Chabi Talata est ainsi lancé. Nul doute qu'il sera entendu et répercuté, jusque dans les contrées les plus lointaines, grâce au mouvement Femmes Leaders du Monde.

Camp de prière “ Jésus est le Sauveur ”

Fin du programme de jeûne et de prière du mois de Mars 2021



La grande séance de jeûne et prière mensuel organisé par le camps de prière Jésus est le Sauveur à eu lieu à Pahou du 2 au 6 Mars 2021 sous la conduite du Saint Esprit et la supervision de l'évangéliste Jean Amédji FANGBEDJI. La grande séance de de jeûne et de prière mensuel organisé par le camps de prière “Jésus est le Sauveur” sis à pahou à

eu lieu du 2 au 6 Mars 2021. Ceci vient juste après le 2 ème programme du mois de février. Le Saint Esprit étant le conducteur principale de l'évangéliste Jean Amédji FANGBEDJI, fondateur du camp de prière “Jésus est le Sauveur”, s'est manifesté par l'Évangile des actes des Apôtres le chapitre 5 et le verset 19 “ Pendant la nuit un ange du Seigneur ouvrit les portes de la prison, fit sortir les apôtres et leur dit: allez dans le temple et annoncez au peuple tout ce qui concerne la vie nouvelle.” délivrances, guérisons, restaurations des vies et des activités ont eu lieu miraculeusement.

Nombreuses personnes de différentes obédiences religieuses venus de l'Afrique et du Bénin, pour implorer la grâce divine sur leur vie et dans leurs différentes activités. Au cours de cette séance de jeûne et de prière, l'Évangé-

liste Jean Amédji FANGBEDJI a parlé de la puissance de la foi et de l'importance de la déclaration de la parole de Dieu. Si Jésus-Christ est venu pour accomplir l'œuvre de son père afin que nous ayons la vie et la vie en abondance, nous devons être ensemble avec Dieu afin qu'il soit au cœur de notre vie. Dieu ne ment jamais. Il est et restera toujours fidèle. Quand il fait une promesse même si cela tarde cela arrive toujours à l'accomplissement. Nous sommes souvent ingrat envers Dieu. Car lorsque nous venons à lui avec nos fardeaux et demandons sa grâce dans n'importe quel domaine il nous exauce. Mais en retour nous qui avons eu sa grâce devenons ingrats envers notre père céleste. Nous allons loin de Dieu après avoir obtenu ce que nous voulons et n'honorons pas nos engagements vis à vis de notre Dieu. L'homme de Dieu à

illustré son message par maintes exemples. Pour terminer, il a exhorté le peuple à être fidèle dans son engagement envers Dieu. Car celui qui est fidèle envers Dieu dans les petites choses, Dieu lui confit les grandes missions et les grandes bénédictions. Nombreuses guérisons ont été opérées, les témoignages de plusieurs participants qui prouvent que la puissance divine est toujours active et disponible avec Dieu. Un homme qui souffrait du cancer du sang et prenait jusqu'à quatre poches de sang chaque semaine a été guérit par Dieu cet l'homme affirme que “ Dieu ne ment jamais, il m'a guérit durant ce programme de jeûne et de prière ici au camp de prière Jésus est le Sauveur.” Financièrement, Dieu a béni aussi. Un homme conducteur de taxi-moto, après une contribution financière à l'œuvre

céleste au Camp de prière, à eu en retour plusieurs millions de francs CFA comme récompense divine. Comme quoi Dieu ne doit à personne de cette même façon il ne fait exception de personne car il est fidèle. Plusieurs séquences de prières ont été faites dans plusieurs domaines. Bénédiction, restaurations, délivrances et joies étaient les cadeaux de Dieu pour tous les participants. Une prière spéciale a été adressée à Dieu en faveur de la nation béninoise, du gouvernement et du président de la république par l'évangéliste Jean Amédji Fangbédji, afin que Dieu accorde toujours la paix au Bénin et nous amène à bon port. Le prochain rendez-vous pour la grande séance de prière au Camp de prière “ Jésus est le Sauveur ” est prévu pour le mardi 6 au samedi 10 avril 2021. Aristide ABIDJO

Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. ns des instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin. Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics. Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont :

Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises. Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que

N° 229 du Lundi 08 Mars 2021

ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct " ou d'un " direct ", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession

de journaliste.

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse. Déclaration des droits Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, oeuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

MAÎTRE JACQUES MIGAN SUR CAFÉ MÉDIA PLUS

«... Aujourd'hui nous avons les moyens pour apprécier un téléphone...»



Depuis un certain moment, nous avons constaté que l'actualité est de plus en plus riche. Quel est votre regard sur ces derniers jours ? J'ai trois passions dans la vie. Et les trois passions se complètent peut-être, je m'interroge toujours : la politique, la religion et bien entendu, la femme. Mais la femme, vue sous un angle de mère, de l'être le plus chère que nous puissions avoir. Je tiens à le dire donc, c'est pour rejoindre votre préoccupation, l'actualité certainement politique, puisqu'elle n'est pas économique. A moins que dans les échanges, l'on arrive à l'actualité économique. Actualité politique pourquoi ? Parce que nous sommes à la veille d'un événement très important. Evénement très important que nous connaissions tous : les élections du 11 avril 2021. Je crois que tout le monde a envie que tout se passe dans la paix, que tout se passe dans la joie, sans violence aucune, sans trouble aucun. Et comme dirait quelqu'un, que les élections se passent dans la fête. Est-ce que nous avons cela aujourd'hui ? Puisque nous sommes à un mois six jours des élections présidentielles futures. Vous avez dit « actualité ». J'aurais pu m'en passer, ne pas en parler parce qu'il n'y a pas de sous citoyen. Tous les citoyens sont logés à la même enseigne. Vous avez entendu dire que monsieur George Saka a été interpellé par le parquet spécial près la Criet. Et vous n'en avez pas parlé vous les journalistes [...]. Mais on interpellé madame Madougou et tout le monde commence par dire, pourquoi ? Alors qu'on n'a pas entendu parler des premiers qui ont été interpellés. Si nous devons commencer par cette actualité actuelle, actuelle puisque les deux se retrouvent actualité actuelle, on ne peut parler que par l'interpellation de madame Réckyath Madougou. Ce que je voudrais vous dire et me dire, c'est qu'il faudrait que nous restions collés aux faits. Pourquoi ? Vous, vous n'avez pas accès au dossier. Moi non plus. Donc nous ne pouvons pas dire ce que nous ne savons pas. Et dans le contexte dans lequel nous sommes aujourd'hui, il est très indiqué de ne pas extrapoler. N'extrapolons pas. Ni vous, ni moi. Heureusement, nous avons eu deux versions des faits. La version de monsieur le procureur près la Criet. Nous avons eu sa version des faits. Et nous

avons, pour ceux qui l'ont suivi sur Rfi, les déclarations de l'un des avocats de madame Madougou. Et c'est à partir de ses faits que nous pourrions dire. On ne peut pas en dehors de ces dires-là, faire des observations. Non ! Ce n'est pas possible. Puisque nous n'avons pas accès au dossier. Le procureur, lui, mène ses enquêtes. Et à travers ses enquêtes, il nous a révélé un certains nombres de points très importants. Pour un juriste, nous n'agissons que par les faits. Et le premier fait, c'est quand il dit « le 03 mars 2021, vers 19h, madame Réckyath Madougou a été interpellé par la police républicaine. L'intéressée avait été gravement mis en cause dans une procédure d'enquête ouverte le vendredi 26 février 2021 contre les nommés Ibrahim Mama Touré, colonel de l'ex gendarmerie à la retraite, et George Saka ». Voilà, cela ne vient pas de moi. Cela ne vient pas de vous. Cela vient du procureur qui parle de l'interpellation. Pourquoi peut-on interpellé un citoyen ? Et à travers ce que vous avez entendu, il a été dit qu'ils étaient un certain nombre dans la voiture au moment de l'interpellation. Mais pourquoi les autres n'ont-ils pas été interpellés ? Vous vous êtes certainement posé cette question. Mais tout simplement parce que dans le domaine juridique, il a été dit qu'un «Mandat d'amener» à l'endroit d'une personne, parmi les autres, il y avait monsieur Kérékou, il y avait monsieur Aïvo, et on délaisse un mandat d'amener à un seul individu, en la personne de madame Réckyath. Pourquoi ? Je pars des documents, c'est tout simplement parce que elle aurait été convoquée à la suite des déclarations de Ibrahim Mama Touré, colonel à la retraite et de monsieur George Saka. C'est-à-dire qu'on vous convoque dans le cas d'une enquête pour vous entendre. Vous ne vous présentez pas. Puis, partout où l'on vous trouve, lorsque le «Mandat d'amener» est délaissé, même si on vous trouve dans les toilettes, on vous prend. Vous serez au restaurant en train de manger, on vous dit « monsieur levez-vous, on y va ». Vous serez même au lit, on vous prend. C'est ce que signifie le «Mandat d'amener», à la différence du «Mandat de dépôt».

On aurait appris selon ce que son avocat a dit, qu'elle n'a jamais eu de convo-

cation. Mais le problème qui se pose aujourd'hui est que les gens disent que c'est parce qu'elle a quitté un meeting politique qu'on l'a arrêté. Est-ce que la justice ne peut pas procéder autrement ?

Je vous dis et je répète encore que je vais rester coller aux dires des uns et des autres, de l'un et de l'autre. J'ai entendu ce matin l'avocat de madame Réckyath. Il a dit que la procédure est biaisée. Ce qu'il entend par procédure biaisée, il dit ceci : « pourquoi n'a-t-on pas attendu d'entendre madame Madougou ? Pourquoi le procureur ne l'a pas entendu avant d'aller à déclaration ? ». C'est ce qu'il a dit. Ce que vous venez de dire, moi personnellement, je n'ai pas entendu cela. Il a parlé de meeting. Mais sur le plan stricto juridique, il a parlé de la procédure. Moi je me cantonne à ce qui me concerne. Il a parlé de la procédure. Qu'il ait dit cela, je vous dis qu'il y a un «Mandat d'amener». S'il n'y a pas de «Mandat d'amener», nous sommes des citoyens libres et égaux. La liberté d'aller de venir est reconnue par la constitution. On ne peut pas vous arrêter sans mandat. Ce n'est pas possible. Encore que ce n'est pas un mandat de dépôt. Nous avons plusieurs genres de mandats. Ce mandat là c'est « venir pour vous expliquer ». Moi, comme je le dis toujours à mes clients, si vous n'avez rien à vous reprocher, lorsque des soupçons commencent par se faire, présentez-vous à qui de droit, pour dire votre part de vérité. Encore que madame Madougou, à l'heure où nous parlons n'est pas du tout coupable. Non. Nous sommes dans ce qu'on appelle les enquêtes pour aller à la vérité. Et comme vous le savez, chacun de nous ici a sa vérité. Personne n'a la vérité, chacun a sa vérité. Donc si nous continuons avec ces dires du procureur, il dit que « les gens ont formé un dessein afin de perturber le déroulement du prochain scrutin en perpétrant des actes de terreurs, de grande ampleur ». Quand il a fini de dire cela, il a dit, et vous allez le constater, c'est l'article 163 du code pénale en son alinéa 7. Il dit « c'est le recrutement ». Il faut que vous lisiez le texte, à partir des faits. Le procureur dit ceci : « le 24 février 2021, vers 22h30, George Saka qui se trouve être l'un des plus proches collaborateur de madame Réckyath Madougou à Parakou est entré en contact avec le colonel Ibrahim Touré, pour dire qu'il lui confiait une mission très sensible et importante ». Nous, quand nous entendons cela, Il faut que nous qualifions ses faits pour lui donner un article. J'ai cherché et j'ai vu l'article 163 alinéa 7. Il est dit « le fait de recruter ou d'entraîner sur ou or du territoire national, une personne ou un groupe de personne, en vue de commettre un acte terroriste à l'intérieur ou à l'extérieur du pays constitue un acte de terrorisme ». Quand il dit cela, il faut tout de suite chercher à savoir à quoi cela correspond. Je ne sais si vous voyez ce qu'il dit. Il dit « c'est le recrutement ». Et ce recrutement, vous le trouvez à l'article 163 alinéa 7 du

code. Les gens l'ont écouté mais n'ont pas cherché à savoir où il va, ce qu'il veut en nous disant cela. C'est très bien construit. Si vous avez fait droit avant d'être avocat, vous avez dû travailler le commentaire d'arrêt, comment on arrive à l'accusation, et on continue. Il faut que nous cherchions l'objet de la mission. L'objet de la mission, il l'a dit. Il dit « cette mission prévue pour se dérouler en plusieurs étapes devait commencer par le meurtre d'une autorité influente de la ville de Parakou sur un axe routier emprunté régulièrement par cette dernière. La mission devait ensuite se poursuivre par l'élimination d'une seconde autorité politique à l'occasion des obsèques de la première victime ». Je ne sais pas si vous voyez. On a recruté pourquoi ? Pour exécuter quelqu'un. Et si vous lisez toujours votre code pénal en son article 162, vous avez également cela. Et même l'article 161 nous dit «constitue un acte de terrorisme, au sens de la présente loi, l'infraction prévue aux articles 162, 163 ci-après qui, de par sa nature ou son contexte peut porter gravement atteinte à l'Etat et commise intentionnellement dans le but d'intimider gravement la population ou de contraindre indument les pouvoirs publics, à accomplir ce qu'ils ne sont pas tenus de faire, ou à s'abstenir de faire ce qu'ils sont tenus de faire ». Vous l'avez là. La construction de ce procureur. Moi avocat, je m'interrogerai. Il continue maintenant et il va aux objectifs. Puisqu'il y a un objectif à atteindre. On ne recrute pas quelqu'un pour un objet. Et on nous dit que le but de cette manœuvre est de provoquer la terreur. Attention. La terreur, le Ko, et de parvenir ainsi à faire suspendre le processus électoral en cours. Pourquoi ? Parce que vous avez deux types d'accusations : association de malfaiteur, acte terroriste

Ce qui gêne dans la déclaration est que le procureur a dit qu'ils veulent tuer quelqu'un. Et on programme le second pour les obsèques du premier. Comment les autres ont su qu'en tuant le premier, ils vont organiser ses obsèques avant même les élections pour tuer le second ?

Je ne peux pas répondre à cette préoccupation. Vous ne pouvez pas lui répondre non plus. Ce sont les enquêtes qui nous le diront. Les éléments d'appréciations qui ont amené le procureur, il ne nous les a pas donnés. Ce que nous savons, en extrapolant, c'est nos téléphones. Si je prends votre téléphone aujourd'hui, vous pouvez même effacer, je peux lire ce que vous avez écrit dedans. Au moins je sais le faire. Vous m'envoyez un message, vous l'éliminez, je peux même aller dans votre téléphone. C'est banal. Je peux vous écouter en quelque sorte. Aujourd'hui nous avons les moyens pour apprécier un téléphone. D'ailleurs, si vous constatez, la commission en charge d'écouter les uns les autres, il y a des spécialistes du numérique. Il y a le criminel, il y a les responsables en charge de l'économie. Donc ce n'est pas innocent qu'on n'ait dedans, des spécialistes du numérique. C'est-à-dire de

MAÎTRE JACQUES MIGAN SUR CAFÉ MÉDIA PLUS

«... Aujourd'hui nous avons les moyens pour apprécier un téléphone...»



l'informatique, c'est-à-dire de nos téléphones. Soyons sur d'une chose, et c'est là que je dis aux uns, aux autres, je vous supplie, je vous supplie, ne dites pas que ce que vous écrivez quand vous dites «je n'ai jamais dit cela, je n'ai jamais écrit cela», on va vous remonter cela à partir de votre propre téléphone. Laissons l'enquête se faire. Et le procureur ne va pas nous donner tous les détails puisqu'ils sont encore dans la procédure d'enquête. D'ailleurs pourquoi nous a-t-il donné les éléments ? Pour répondre un tout petit peu. Parce que je serais l'avocat de Madougou, je vais réagir comme mon confrère. J'aurais pu dire « mais attendez d'abord d'écouter Madougou ». Mais le procureur n'a pas accusé Madougou. Le procureur a dit ceci : « pour les besoins de l'enquête ». Et c'est là. Il a dit « c'est à partir des deux, monsieur Saka et monsieur Mama Touré », c'est à partir de leurs dires, c'est à partir des éléments qu'ils ont eu à travers ses deux-là. Il dit «le colonel Mama Touré acceptent la mission. Les deux mis en cause finissent les modalités de la première opération avant de s'accorder sur son coût. La somme convenue est versée par Gorge Saka au colonel Ibrahim Mama Touré dans la journée du vendredi 26 février 2021, peu avant 11 heures. Juste après la remise des fonds, les deux individus sont interpellés par la police ». Mais qui a financé ? Quel est le problème de Madougou dans cela ? Cela fait le problème de monsieur Saka et de monsieur Touré. Mais attention. On dit « de l'aveu du colonel Ibrahim Touré, chargé de l'exécution de la mission, il ressort que cette somme a été envoyée par Madame Réckyath Madougou ». Donc c'est normal qu'on l'appelle. Là maintenant c'est un aveu.

C'est la manière de l'interpeller qui a posé problème. Elle a quitté un meeting politique. Et on l'arrête juste à la sortie de la ville de Porto-Novo, avec un détachement militaire. Est-ce qu'à l'extérieur, les gens ne diront pas que voilà une candidate recalée que l'on est allé prendre manu-militari sans même là convoquer ?

Je vous dis les agents qui ont amené sont tenus de vous présenter un document disant, « voilà le mandat d'amener ». Le procureur n'a pas besoin de le dire. Vous auriez voulu qu'on la prenne

ou ? En plein meeting ? Ou vous auriez voulu que l'on aille la chercher chez elle ? Je vous ai dit tout à l'heure que partout où l'on peut vous trouver, si les conditions arrangent ceux qui doivent vous prendre, mais ils le feront. Il ne leur revient pas de la prendre au moment où elle est en train de faire son meeting. Selon moi, il peut y avoir soulèvement. S'ils ne veulent pas aller au soulèvement, mais ils ont choisi leur tempo. Encore que là où nous sommes, madame Madougou est présumée innocente. L'on ne nous a jamais dit qu'elle est accusée. L'on nous a dit qu'on veut l'écouter. On dit que Touré Mama dit qu'« il ressort que cette somme a été envoyée par madame Madougou ». Madame Madougou est libre de dire «c'est moi, c'est vrai, c'est faux». Dans un précédent dossier qui n'a rien à voir avec cela, un élu de la république, monsieur Gbadamassi a laissé entendre qu'on devrait lui donner une grosse somme et qu'il s'y est opposé. Mais dans le même temps, les démocrates ont dit « jamais nous n'avions proposé de somme ». Mo j'ai mon opinion là-dessus. Heureusement que cela n'a rien à voir avec l'affaire Gbadamassi. L'affaire dont il est question aujourd'hui, il faut que nous allions à l'accusation. Et c'est pour cela que je dis qu'hier j'entendais certains dire association de malfaiteur, réclusion vingt ans ; d'autres disent à perpétuité. Je vais vous lire l'accusation cette fois-ci. C'est le plus important. Si vous lisez ce que le procureur a dit, c'est là et je vais vous chercher son article. Il dit ceci : « il faut rappeler que l'atteinte volontaire à la vie des personnes, à leurs intégrités ou à leurs libertés, ainsi que l'enlèvement ou la séquestration des personnes, lorsqu'elle a pour but de contraindre indûment les pouvoirs publics, à accomplir ce qu'ils ne sont pas tenu de faire ou à s'abstenir de faire ce qu'ils sont tenu de faire, est qualifié de terrorisme par les articles 161, 162, et 163 ». Il a déjà qualifié. Et en qualifiant, C'est dans l'article 161 que je vous ai lu tout à l'heure.

Nous avons l'impression que la population est souvent embrouillée par les hommes de loi au sujet de certaines décisions. Nous avons l'impression que les hommes de loi écoutent certains quand cela les avantagent, et

laissent d'autre quand ils voient que cela ne les avantagent pas. Est-ce que cela ne posent pas un problème au niveau de la population aujourd'hui ?

Je vais vous dire ceci. Vous ne verrez aucun homme de loi s'exprimer quand il ne sait pas de quoi il est question. Là où nous sommes, ce dossier, il m'est impossible de savoir ce qui se passe. Nous ne pouvons dire et faire que par rapport et aux dires du procureur qui nous représente, qui représente le public, qui représente la nation qui défend nos causes, et madame Madougou à travers son avocat. Nous en sommes là. On ne sait rien. Jusque-là encore je n'ai jamais donné mes opinions. Je n'ai fait que vous dire ce que le procureur a dit dans ce dossier. Et on ne sait même pas ce que madame Madougou a dit. On ne le sait pas. Elle est en garde à vue. Donc à l'heure où nous parlons, il revient au secrétaire et au procureur ou à son avocat, de nous dire. Ils n'ont pas encore dit. Donc on ne peut pas encore porter de jugement de valeur par rapport à un précédent dossier qui a été traité, décidé par la Cour Constitutionnelle en ce qui concerne monsieur Souwī (Ndlr : Mohamed Affo). Aucun rapport. Monsieur Souwī a dit quelque chose par rapport à sa signature. Et on lui a demandé de rapporter les éléments qui l'évoquent. Mais c'est le droit Vous ne pouvez jamais accuser quelqu'un sans preuve [...]. Je vais vous dire quelque chose, et je souhaite vivement que cela arrive chez nous. J'ai toujours dit ceci : « tout citoyen civile ou militaire, et j'inclus aussi les juges dedans, a le devoir sacré de respecter en toute circonstance, la constitution, l'ordre constitutionnel établi, les lois et les règlements de la république ». Personne n'est au-dessus de la loi. Et j'ai aussi dit ceci : « quel qu'il soit, vous aviez été un ancien ministre, un ancien président », cela ne vous confère pas un statut d'immunité. Quand vous êtes devant le juge, si vous avez raison, vous serez relaxés. Il faut observer. Avant de savoir si qu'on peut le condamner, qu'on ne peut pas le condamner, c'est à partir des faisceaux de preuve, d'indices. J'extrapole et je vais ailleurs. Qui jamais aurait pensé qu'un président de la République, Sarkozy, pourrait-être condamné à trois

de prison, dont une, ferme ? Cela vient chez nous. Je vous le dis, cela va se faire chez nous. Moi j'ai eu plusieurs fois à mettre en garde les uns et les autres, y compris les anciens présidents, à mesurer leurs propos. Je prends un exemple. On a eu un ancien président ici qui a été plusieurs fois condamné. En d'autres circonstances, lorsqu'il a été condamné pour méconnaissance de la constitution, il devrait être traduit devant la Haute cour de justice. Vous savez ce qu'on appelle méconnaître la constitution, violer la constitution, ignorer la constitution, notamment ce que je viens de vous dire tout à l'heure ? Cela vous traduit directement devant la Haute cour de justice. Vous êtes garant. Et ce n'est pas une fois, ce n'est pas deux fois, ce n'est pas trois fois. Les décisions sont légions. Lorsque vous dites que vous irez chercher les vôtres, pour qu'il s'oppose à d'autres, vous ébranlez l'unité nationale. C'est l'article 34 de notre constitution. « Tout citoyen béninois, civile ou militaire a le devoir sacré de respecter en toute circonstance, la constitution, l'ordre constitutionnel établi, ainsi que les lois et règlements de la République ». Bref c'est pour vous dire quoi ? Soyez serein lorsque vous êtes devant la justice. Ne vous dites pas qu'il y a une justice pour l'opposition ou pour la mouvance. Bref l'accusation comme je vous le dis, en ce qui concerne cette actualité, si vous lisez, vous écoutez le procureur, vous avez déjà tous les éléments. Ce qu'il a dit en dernière position que je viens de vous lire, c'est une accusation conformément aux articles qui vont dans le sens de 161, 162 et 163. Et la gravité de ce qu'il a dit, nous la trouvons à l'article 166 quand il a dit ce qu'il a cité. « Est puni de la réclusion criminelle à perpétuité, toute personne coupable d'acte de terrorisme au sens du présent code ». Ce qui veut dire que nous ne sommes pas dans le cas de l'association. A travers ce qu'il a dit là, c'est le terrorisme. Et le terrorisme, c'est la réclusion criminelle à perpétuité. Si par malheur, pour nos frères qui sont arrêtés, Saka George, Touré et madame Madougou il se confirme que c'est cela, c'est ce qui les attend. J'espère que nous n'irons pas là.



I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction

1- Textes proposés par l'annonceur

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo
Autre localité du Bénin
Afrique/Europe /Monde
Soutien

1 mois

☐ 10.000 F Cfa
☐ 12.000 F Cfa
☐ 15.000 F Cfa

3 mois

☐ 25.000 F Cfa
☐ 30.000 F Cfa
☐ 35.000 F Cfa

6 mois

☐ 45.000 F Cfa
☐ 50.000 F Cfa
☐ 55.000 F Cfa

1 an

☐ 80.000 F Cfa
☐ 90.000 F Cfa
☐ 120.000 F Cfa
☐ 100.000 F Cfa

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE : TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP

(Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

☐ Chèque☐ Espèces☐ Mandat-lettre

AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INFOGRAPHIE - EVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Subventions aux fédérations et associations sportives

Plus d'un milliard débloqué par le gouvernement avec plus de bénéficiaires



1.153.000.000 de FCFA. C'est la somme mise à disposition par le gouvernement du Président Patrice TALON dans le cadre de la

cinquième édition de subventions aux fédérations sportives. La remise des chèques a eu lieu au cours d'une cérémonie présidée par le ministre Oswald HOMEKY et qui s'est déroulée le vendredi 05 mars 2021 à Novotel Hôtel de Cotonou en présence de toutes les fédérations et Associations sportives. Le Comité National Olympique et Sportif, les fédérations sportives, les clubs de football (Ligue 1, Ligue 2, Ligue 3), les centres de formation et le Conseil National des Supporters du Bénin. Ce sont les bénéficiaires de la cinquième édition de subventions aux fédérations et associations sportives. La

première particularité de cette édition est que contrairement aux précédentes, la remise des subventions est faite au cours d'une seule cérémonie en présence de toutes les fédérations et associations sportives. « Ce n'est pas un hasard. C'est un choix que nous avons fait pour vous rappeler que si par le passé, nous séparions les choses et



la fédération béninoise de football et les clubs étaient traités lors d'une cérémonie distincte de l'ensemble des autres fédérations, notre démarche désormais est que le mouvement sportif est uni ; et donc les cérémonies de remises de subventions se dérouleront désormais sous cette forme. C'est aussi pour vous envoyer un message. Un message d'unité, un message de solidarité », a expliqué le ministre des sports Oswald HOMEKY. L'autre particularité de l'édition 2021 de cette opération est l'extension de la subvention à de bénéficiaires. C'est ainsi que les centres de formation et le Conseil national des supporters



du Bénin ont bénéficié pour la première fois, respectivement de 50 millions de F CFA et de 10 millions de F CFA de subventions. Il faut dire que depuis leur avènement, les subventions du gouvernement aux fédérations et associations sportives connaissent au fil des ans, un accroissement. C'est ainsi qu'on est passé de 79,5 millions FCFA en 2016 à 1,153 milliard FCFA en 2021. Ce qui témoigne de l'engagement total du gouvernement et de son Chef, le Président Patrice TALON pour le rayonnement du sport béninois. Le ministre Oswald HOMEKY a, au cours de cette cérémonie, surtout exhorté les fédérations et associations sportives bénéficiaires à un bon usage des fonds à elles alloués.



Sport/ Boxe WBPf

Le Champion d'Afrique WBPf, le béninois Clément Loko met son titre en jeu en Côte d'Ivoire.



Clément Loko alias « panthère rouge » champion d'Afrique WBPf met son titre en jeu en Côte d'Ivoire le 27 mars 2021. Au bout de 6 rounds devant le togolais Fatiou Sarouma, le 27 octobre 2019, au stade de l'amitié GMK du Bénin, « le panthère rouge » de son vrai nom Clément Loko fut sacré champion d'Afrique WBPf. La world boxing professionnelle federation interromptelle an plus tard le cham-

pion d'Afrique béninoise à remettre son titre en jeu. Le 27 mars 2021 en Côte d'Ivoire, le nigérian Samiu Olamoyero alias GG Pumpy Challenger N°1 et protégé du promoteur ivoirien affrontera le pugiliste béninois Clément Loko dans un combat sans merci. L'actuel champion d'Afrique béninois en titre chez les plumes à 7 combats à son actif dont 5 K.O. Afin que l'écureuil béninois champion d'Afrique puisse

battre le nigérian Semiu Olamoyero alias GG Pumpy challenger N1 et conserver son titre pour l'honneur du Bénin, tout le peuple béninois doit se mobiliser et soutenir l'écureuil pugiliste dans cette épreuve pour une victoire nationale du #229#. Selon Edgard Adoukonou alias le jeune premier de la boxe « Nous devons tous mettre la main à la pâte pour que le Bénin gagne. » Aristide ABIDJO

Fernand Dédeh

Pour cette matinée, parlons de la CAF, tenue en laisse par la FIFA.

« Ce n'est qu'un accord de principe. Rien n'est encore signé. », soutient « un dirigeant sportif africain. Et pourtant, les fuites savamment distillées ont enflammé les réseaux sociaux et les cercles sportifs en Afrique. Les coulisses des négociations de Rabat chapeautées par la FIFA, froissent les susceptibilités des Africains.

« Infantino infantilise l'Afrique »

Le président de la FIFA est publiquement brocardé. « Après on ne pourra plus se plaindre d'une ingérence du Dieu FIFA », s'énervent un dirigeant de la CAF. La FIFA est soupçonnée, disons accusée de vouloir imposer ses poulains à la CAF en biaisant le processus électoral. Gianni Infantino est décrit comme « le nouveau colon qui perpétue l'infantilisation de l'Afrique et des dirigeants sportifs africains ».

Un cadre sportif ivoirien, totalement remonté avertit le candidat ivoirien: « Si notre candidat accepte ce deal pour être relégué à un rôle de chercheur de postes auprès de dirigeants moins expérimentés que lui, il aura vidé le crédit que sa stature et son expérience lui ont conféré après tant d'années dans ces sphères à la CAF et à la FIFA ». Grosse colère!

Les propositions de la FIFA...

À la base, Rabat devrait recevoir les trois candidats de l'Afrique de l'Ouest à l'effet de trouver un consensus sur une candidature unique à la présidence de la CAF. Jacques Anouma, Augustin Senghor et Hamed Yahya, se retrouvent le vendredi 26 février 2021 pour un premier tour de table. Aucun d'eux ne veut s'effacer au profit de l'autre. Le premier round entre les Africains de l'Ouest se solde donc par un échec qui ne dit pas son nom. Un deuxième round était alors prévu pour le samedi 27 février 2021.

C'est alors que la FIFA entre en jeu. Soutenue par certains pays, notamment le Maroc et l'Égypte. La rencontre est élargie au Sud-Africain Patrice Motsepe. Les observateurs sportifs apprennent plus tard, que plusieurs pays africains, entre autres, le Bénin et le Mali, ont viré dans le camp de la FIFA. Les propositions de l'instance internationale aux candidats est alors que le Sud-Africain prenne le leadership. Et les autres candidats s'alignent. Distribution des rôles et des postes. Un accord de principe est dégagé. Mais chaque candidat doit prendre attache avec son pays, les autorités notamment avant d'aviser. Très vite, la presse africaine a échos des bonnes feuilles de l'accord. Les rédactions et les groupes de discussion s'enflamment.

Football et diplomatie

La tâche devient délicate pour les candidats. Ils ne peuvent pas décider sans l'accord des chefs d'Etat de leurs pays respectifs. L'Ivoirien Jacques Anouma a bien informé le chef de l'Etat, Alassane Ouattara des discussions de Rabat. Il attend cependant l'évaluation complète de la situation avec les autorités avant de se prononcer officiellement. Dans son entourage cependant, les réactions sont incisives. « Pas question d'accepter les propositions de la FIFA. »

Une source sénégalaise consultée par nos soins est pour le moins fataliste ou plutôt, réaliste. « La FIFA nous a divisés en Afrique de l'Ouest pour mieux

régner. Gianni Infantino a vendu son projet aux chefs d'Etat qu'il a rencontrés. Il a le soutien du Maroc et de l'Égypte. ». La même source ajoute que Augustin Senghor ne perd rien au change. « S'il informe le président Macky Sall et que ce dernier décide qu'il arrête, il va arrêter. ». Surtout que « le Sénégal sort semi-gagnant de Rabat avec Augustin Senghor aux portes du pouvoir. », soupire un cadre africain.

Le dernier combat de Anouma

Le Sud-africain Patrice Motsepe est clairement le favori de la FIFA. Le tapis rouge lui est déroulé. Cependant, la bataille est loin d'être gagnée. Il devra aller chercher son butin dans l'urne. Le ministre ivoirien des Sports, Danho Paulin, contacté, s'est dit pour l'instant préoccupé par les élections législatives

en Côte d'Ivoire. « Après le 6 mars (date des élections législatives), nous nous intéresserons à la CAF. ». Pour certains observateurs, seul le président Alassane Ouattara peut arrêter Jacques Anouma. L'ancien président de la fédération ivoirienne de football a tout connu dans le football. Mais ira-t-il au bout de son combat contre la machine FIFA? « Il faut rire pour survivre face au spectacle du football africain », ironise un dirigeant de football africain.

Encadré/Football: Ce qui fait courir la FIFA en Afrique

En février 2020, la FIFA aménage un terrain de proximité à Kinshasa. Des journalistes africains sont invités dans la capitale congolaise pour assister à

l'inauguration du stade. Un projet FIFA pour rapprocher le football des pratiquants. A cette occasion, les dirigeants de la FIFA ne mâchent pas leurs mots. Ils dénoncent l'incapacité des dirigeants des fédérations africaines à utiliser les fonds disponibles ou incapables de justifier l'utilisation des fonds mis à leur disposition. La FIFA a les moyens pour développer et promouvoir le football sur le continent africain. Mais les associations nationales ne les captent pas. Deux pays avaient été cités en exemple: la Mauritanie et Djibouti, les bons élèves. Mais il y a bien plus: selon une autorité du football africain, l'ingérence n'existe que lorsqu'on l'invite ou l'encourage. Par exemple, l'UEFA et ses dirigeants ne mendient pas la FIFA pour avoir des subventions pour fonctionner

ou se développer. « Les dirigeants de l'UEFA ont une gestion qui n'autorise aucune immixtion de la FIFA dans leurs affaires et élections. Enfin, au plan des relations inter-personnelles entre dirigeants de ces organisations de football, il y a un comportement qui impose le respect mutuel. Lorsque nos dirigeants du football au plan fédéral et continental auront envers la FIFA un mental de partenaire (et pas d'éternel assisté) et surtout une gestion irréprochable, nul ne pourra s'inviter dans la conduite de leurs activités. ».

La FIFA est en territoire conquis par la faute des Africains eux-mêmes. Elle leur offre le biberon et donc veut choisir les mains qui doivent le tenir... Qui paie, commande!

League pro

Les résultats et classements

LIGUE PRO - ZONE SUD-EST									
CHAMPIONNAT NATIONAL DE FOOTBALL DU BÉNIN									
8e Journée Saison / 2020-2021									
								J	Pts
JS POSE	1 - 1	DRAGONS FC	1	DRAGONS FC	8	18	+9		
AVRANKOU O.	1 - 1	ASVO	2	AYEMA FC	8	16	+8		
AYEMA FC	2 - 2	ASQS	3	ASQS	8	15	+5		
DIEFFA FC	1 - 0	US SEME-KRAKE	4	ASVO	8	9	0		
			5	DIEFFA FC	8	8	-4		
			6	AVRANKOU O.	8	7	-4		
			7	US SEME-KRAKE	8	7	-5		
			8	JS POSE	8	5	-9		

LIGUE PRO - ZONE NORD									
CHAMPIONNAT NATIONAL DE FOOTBALL DU BÉNIN									
10e Journée / Saison 2020-2021									
								J	Pts
REAL SPORTS	1 - 1	PANTHERES FC	1	DYNAMO PARAKOU	9	20	+13		
DYNAMIQUE FC	0 - 5	DYNAMO PARAKOU	2	BUFFLES FC	9	19	+5		
US CAVALIERS	0 - 1	BUFFLES FC	3	BÉKÉ FC	9	16	+5		
BÉKÉ FC	1 - 0	AS TAKUNNIN	4	REAL SPORTS	9	13	+1		
			5	PANTHERES FC	9	12	+1		
			6	AS TAKUNNIN	9	11	-1		
			7	US CAVALIERS	9	6	-8		
			8	DYNAMIQUE FC	9	6	-13		
			9	TANERAS FC	8	5	-6		

LIGUE PRO - ZONE CENTRE & SUD-OUEST									
CHAMPIONNAT NATIONAL DE FOOTBALL DU BÉNIN									
8e Journée Saison / 2020-2021									
								J	Pts
ESAE FC	1 - 1	AS TONNERRE	1	HODIO FC	8	18	+7		
ESPOR SAVALOU	0 - 1	DADJE FC	2	ESAE FC	8	14	+3		
DYNAMO ABOMEY	0 - 0	DAMISSA FC	3	ENERGIE FC	8	11	+2		
HODIO FC	0 - 0	ENERGIE FC	4	DAMISSA FC	8	10	+1		
			5	AS TONNERRE	8	9	-4		
			6	DADJE FC	8	8	0		
			7	DYNAMO ABOMEY	8	8	-6		
			8	ESPOR SAVALOU	8	7	-3		

LIGUE PRO - ZONE ATLANTIQUE / LITTORAL									
CHAMPIONNAT NATIONAL DE FOOTBALL DU BÉNIN									
10e Journée / Saison 2020-2021									
								J	Pts
ETERNEL FC	0 - 1	REQUINS FC	1	AS COTONOU	9	19	+7		
ADIDJA FC	1 - 1	JA COTONOU	2	ADIDJA FC	9	19	+7		
ASPOL	0 - 0	AS POLICE	3	REQUINS FC	9	19	+7		
SOLEIL FC	1 - 1	AS COTONOU	4	ETERNEL FC	9	15	+2		
LIFI-OMN FC au repos			5	AS POLICE	9	14	+3		
			6	SOLEIL FC	9	12	+1		
			7	ASPOL	9	8	-4		
			8	JA COTONOU	9	4	-10		
			9	LIFI-OMN FC	8	0	-13		

Affaire MADOUGOU

Des noms de chefs d'État ouest africains cités



Recalée de la présidentielle d'avril prochain au Bénin, la candidate Reckyath MADOUGOU est mise sous mandat de dépôt dans la nuit du vendredi 5 mars 2021. Elle est accusée des faits du présumé terrorisme. Quatre noms de présidents africains sont cités ceci lors d'un point de presse animé par l'actuel Ministre des petites - moyennes entreprises et de la promotion de l'emploi la

nuit du vendredi 5 mars 2021. Modeste Kérékou, fils de l'ancien président défunt du Bénin Matthieu Kérékou, a dévoilé des messages qui lui auraient été envoyés malencontreusement par l'opposante à Patrice Talon depuis décembre 2018 et qui selon lui constituent “ des preuves irréfutables que dame Reckyath MADOUGOU est mal intentionnée et conspire depuis bien longtemps contre le Bénin ”. Modeste Kérékou a présenté une capture d'écran desdits messages dans sa déclaration. Les messages envoyés sur whatsapp font une étalage “ offensive et collective ” à “ mener ” vers Patrice Talon et dont certains chefs d'État ouest africains seraient informés. De même que leur message à lui transmettre.

Quatre noms de chefs d'État africains cités dans les messages whatsapp. Il s'agit des présidents ci-après; le Togolais Faure Gnassingbé, l'Ivoirien Alassane Ouattara, le nigérian Muhammadou Buhari et le nigérien Issoufou Mahamadou. La déclaration du ministre béninois n'établit pas un lien direct entre les messages du 28 décembre 2018 et les présumés fait du terrorisme qui remontent en février 2021 après le rejet de la candidature de l'opposante à la présidentielle d'avril 2021. Le jeudi 4 mars 2021, le procureur spécial de la cour de répression des infractions économiques et du terrorisme “ CRIET ” lors d'un point de presse a exposé les motifs de l'arrestation de Reckyath MADOUGOU. Selon

Mario Metonou, la candidate des démocrates est soupçonnée d'être impliquée dans un projet d'assassinat de deux personnalités politiques du nord Bénin. Ceci dans l'intention de parvenir à suspendre le processus électoral en cours. Notons qu'au lendemain de la sortie du procureur, Me Arnaud Agbodjo et Me Paul Kato Atita, deux membres du collège d'avocats de l'ex ministre de la justice sous le président Boni Yayi ont rejeté ces accusations. Ils estiment que le dossier de Reckyath MADOUGOU est politique. “ il est un scénario qui a été pensé, qui a été monté et qui est entrain d'être exécuté ”. Déclare Me Arnaud Agbodjo.

Aristide ABIDJO

EMPRISONNEMENT DE RECKYA MADOUGOU

MOHAMED PAUL TOSSA DU MOUVEMENT MPT EXIGE SA LIBERATION

Depuis quelques jours, nous suivons, avec une attention particulière, l'évolution de la situation socio-politique dans notre pays où, les tensions sont en train de s'exacerber surtout, après l'exclusion de candidatures fort attendues par le peuple à la compétition présidentielle d'avril 2021. Cette situation est devenue plus que préoccupante depuis le vendredi 5 mars 2021, avec le mandat de dépôt décerné contre notre compatriote Reckyath MADOUGOU, candidate désignée de la formation politique « Les Démocrates ». Son emprisonnement fait suite à son arrestation par la police, à l'issue d'une conférence de presse du Front pour la Restauration de la Démocratie (FRD), tenue à Porto-Novo le mercredi 03 mars 2021. Point n'est besoin ici de revenir sur les formes de cette arrestation qui révèlent la déliquescence et le démantèlement de l'État de droit au Bénin depuis quelques années déjà.

Suite à son arrestation, nous avons observé la misère qui lui est faite avec d'interminables interrogatoires à la BEF, des perquisitions à son domicile, des auditions devant le procureur spécial de la CRIET etc.

Si les faits, à elle reprochés, sont d'une extrême gravité, les preuves avancées à ce jour à l'opinion publique sont d'une extrême légèreté. Tout ceci, rajouté à la rapidité avec laquelle le dossier est traité, ressemble bien à s'y méprendre, à un acharnement politique.

Nous ne saurions nous taire sur une telle situation, hautement explosive et attentatoire à la paix dans notre pays. C'est pour cette raison que nous passons par cette voie pour dire NON à l'arbitraire

dans un processus électoral qui aurait pu être pour tout le peuple béninois, une vraie occasion de fête.

Au nom de la paix et de la cohésion nationale, Excellence Monsieur Patrice Athanase Guillaume TALON, Président de la République du Bénin, nous vous prions d'analyser avec beaucoup de circonspection cette situation et de peser de tout votre poids dans la balance pour ramener la balle à terre. J'entends déjà certaines personnes dire de laisser la justice faire son travail et que le chef de l'Etat n'a pas à se mêler de l'affaire. Pourtant, c'est dans ce même pays que, Monsieur le Président, vous avez décidé de la levée de « l'assignation » à domicile l'ex-Président Yayi Boni. C'est dans ce même pays qu'en votre qualité de chef de l'Etat, vous avez décidé, lors de votre tournée, que le parti politique « Les Démocrates » aurait son récépissé, ainsi que le parrainage. Vous avez donc toutes les cartes en main pour prendre les bonnes décisions pour l'intérêt général. Dans cette affaire, en dehors du fait que les preuves apportées sont légères (car nous sommes en face d'allégations qui, telles qu'elles se présentent, peindraient à être sérieusement considérées comme des preuves formelles tant elles sont légères), il est des principes simples en droit constitués par le doute qui doit profiter à l'accusé et la présomption d'innocence. En tout état de cause, si la CRIET n'est pas capable d'apporter des preuves formelles et irréfutables sur ces faits d'une extrême gravité reprochés à notre compatriote Reckyath MADOUGOU, nous exigeons sans délai, sa libération pure et simple

pour qu'elle jouisse pleinement de son droit d'aller et de venir, comme c'est le cas dans tout Etat de Droit qui se veut respectueux des principes démocratiques.

Nous demandons que rien ne soit fait pour porter atteinte à l'intégrité physique de notre compatriote Reckyath MADOUGOU, pendant ces moments de tribulations politiques, très éprouvants pour la survie de notre démocratie, pour elle-même, pour sa famille et pour sa formation politique.

Nous invitons le peuple béninois au calme et à la sérénité, dans l'espoir que nous trouverons les mécanismes appropriés pour taire nos divergences et remettre notre pays sur le droit chemin. J'en appelle aussi à la communauté internationale et aux Organisations sous régionales afin

qu'elles portent une attention particulière sur la liquidation des acquis démocratiques au Bénin, les atteintes manifestes à l'État de droit, les violations des droits de l'Homme qui contribuent de façon constante à la dégradation du climat politique et constituent des menaces à la paix et à la sécurité au Bénin.

Fait à Cotonou, le samedi 06 mars 2021.

Vive la Démocratie,
Vive la République,

Vives des élections présidentielles inclusives et transparentes
Vive le Bénin uni et apaisé.

Dr. Mohamed Paul TOSSA,
Président du mouvement MPT
(Marche Progressive pour la Transformation des Territoires)
www.mouvementmpt.bj
Facebook : mouvement MPT
Whatsapp : 00 229 51 82 83 78

Politique en Afrique

La CEDEAO réagit sur la Situation Politique au Sénégal

La Commission de la CEDEAO suit avec attention l'évolution de la situation au Sénégal et condamne les violences survenues dans plusieurs villes du pays qui ont entraîné des morts, des blessés et des destructions de biens.

La Commission de la CEDEAO appelle toutes les parties à la retenue et au calme. Elle invite les autorités à prendre les mesures nécessaires pour apaiser les tensions et garantir les libertés de manifester pacifiquement, conformément aux lois en vigueur.

Fait à Abuja, le 6 mars 2021

NOUVEAU COMMUNIQUE DE LA CEDEAO SUR LA SITUATION SOCIOPOLITIQUE AU SENEGAL



COMMUNIQUE DE LA CEDEAO SUR LA SITUATION SOCIOPOLITIQUE AU SENEGAL

Suite aux manifestations violentes de la semaine dernière, ayant causé des morts et d'importants dégâts matériels au Sénégal, la Commission de la CEDEAO note avec inquiétude que de nouvelles manifestations sont prévues à partir du lundi 8 mars 2021 sur l'étendue du territoire de la République du Sénégal pendant 3 jours.

Garantir à l'esprit les violences qui ont émaillé les dernières manifestations, la Commission exprime ses vives préoccupations et en appelle au calme et à la retenue de toutes les parties prenantes pour une issue rapide et pacifique à cette situation dans l'intérêt supérieur du peuple sénégalais.

Fait à Abuja, le 7 mars 2021

Campagne électorale pour la présidentielle

Les équipes de l'UP et du BR

République du Bénin

Bloc Républicain

Organisation nominative BR (CN-BR)

Niveau national

Coordonnateur National : BIO TCHANE Abdouaye
1er rapporteur : YAHOUDEDEHOU Janvier, chargé de la communication et des médias

2ème Rapporteur : KASSA Barthélemy, chargé du processus électoral

3ème rapporteur : ABIOLA A. Jean François, chargé de la gestion du contentieux

4ème Rapporteur : BAGOUDOU Adam, chargé de la logistique et du matériel

Membres : les 12 autres membres actifs du BEN

Niveau Circonscription électorale

1ère circonscription

Coordonnateur : ARIFARI Nassirou Bako

1er Rapporteur : DANDAKOE Inoussa

2ème Rapporteur : ISSA DANTONKA Salifou

3ème Rapporteur : SANGARE Astou

2ème Circonscription

Coordonnateur : KATE Sabai

1er rapporteur : BANI SAMARI Saïdou

2ème Rapporteur : OROU GUIWA Gaston

3ème Rapporteur : KAKORE Dama Lamatou

3ème Circonscription

Coordonnateur : BANGAN Gilbert

1er Rapporteur : KIANSI Yantibossi

2ème Rapporteur : NAMBIMA Laurent

3ème Rapporteur : N'TCHA Bibiane

4ème Circonscription

Coordonnateur : GOUNOU Abdoulaye S.

1er Rapporteur : KEREKOU Modeste

2ème Rapporteur : N'TCHA Christiane

3ème Rapporteur : DAOUDA Mohamed

5ème Circonscription :

Coordonnateur : TOGNI Cyprien

1er Rapporteur : HOUNGNIGBO Bernard

2ème Rapporteur : NOUNANGNONHOU C. Té-

lesphore

3ème Rapporteur : HADONOU Inès

6ème circonscription :

Coordonnateur : SOKPOEKPE Nathanaël,

1er Rapporteur : YEHOUEHOU Jules

2ème Rapporteur : DEGBO KOBO Pierre

3ème Rapporteur : SAVI Viviane

7ème Circonscription

Coordonnateur : ADAM SOULE Aurélie

1er Rapporteur : KORA GOUNOU Zimé

2ème Rapporteur : SOUROKOU Bio

3ème Rapporteur : MAMA Machioudou

8ème circonscription

Coordonnateur : GBADAMASSI Rachidi

1er Rapporteur : ADAMBI Sam

2ème Rapporteur : BABA MOUSSA Mariam

3ème Rapporteur : TAMBA Mariétou

9ème circonscription

Coordonnateur : OKOUNDE Jean-Eudes

1er Rapporteur : LAOUROU Grégoire

2ème Rapporteur : AKPOVI Eustache

3ème Rapporteur : KOTCHARE Parfaite

10ème circonscription

Coordonnateur : DEGLA Benoît

1er Rapporteur : AKPONA Paulin

2ème Rapporteur : DJAGOU Jacques

3ème Rapporteur : YABA Lucie

11ème circonscription

Coordonnateur : TOGBEVI Honfin Gabriel

1er Rapporteur : SOSSOU Casimir

2ème Rapporteur : AKPA Thierry

3ème Rapporteur : AMOUNZOUN Emma

12ème Circonscription

Coordonnateur : GBAHOUNGBA David

1er Rapporteur : ACAKO Vincent

2ème Rapporteur : N'SOUGAN Maurice

3ème Rapporteur : AHOUSI Gisèle

13ème Circonscription

Coordonnateur : ZOUMAROU W. Mamoudou

1er Rapporteur : ASSOUMA Shadya

2ème Rapporteur : NOUHOUM Bida

3ème Rapporteur : YERIMA Silifatou

14ème Circonscription

Coordonnateur : SEIBOU Assane

1er Rapporteur : MOUSSA Kamal

2ème Rapporteur : MOUSTAPHA Zacharie

3ème Rapporteur : AFFO Alice

15ème Circonscription

Coordonnateur : GBADAMASSI Kader

1er Rapporteur : BADAROU Alimatou

2ème Rapporteur : PADANOU Ambroise

3ème Rapporteur : WABI Waliath

16ème Circonscription

Coordonnateur : AHYI Chantal

1er Rapporteur : VIDEGLA Auguste

2ème Rapporteur : OUSMANE Ibrahim

3ème Rapporteur : MARIANO Serges

17ème Circonscription

Coordonnateur : ANANI Joseph Anmavi

1er Rapporteur : DAH TOSSOU Kokou

2ème Rapporteur : TOSSOU Romuald

3ème Rapporteur : HOUNZOUKIN Amélie

18ème Circonscription

Coordonnateur : DAGNIHO Rosine

1er Rapporteur : NOUANTIN Etienne

2ème Rapporteur : AMOUSSOU Benoit

3ème Rapporteur : FANTODJI Stanislas

19ème Circonscription

Coordonnatrice MATHYS Adijatou

1er Rapporteur : MIGAN Jacques

2ème Rapporteur : FONTON Noël

3ème Rapporteur : LAYINKA Latifou

20ème Circonscription

Coordonnateur : GBENOU Paulin

1er Rapporteur : KOUWANOU Mathias

2ème Rapporteur : DEHOUMON Paul

3ème Rapporteur : ADANDE Constantine

21ème Circonscription

Coordonnateur : BISSIRIOU Awaou

1er Rapporteur : FAGBOHOUN Karamatou

2ème Rapporteur : DOHOU Raymond

3ème Rapporteur : FATON Oscar

22ème Circonscription

Coordonnateur : ADOUN Hilaire

1er Rapporteur : OLIHIDE Clotaire

2ème Rapporteur : ODOUBIYI Akim

3ème Rapporteur : LALEYE Faustine

23ème Circonscription

Coordonnateur : SADO Nazaire

1er Rapporteur : GLIDIA Judith

2ème rapporteur : ATCHAWÉ Dominique

3ème Rapporteur : GUEDEGBE Chantal

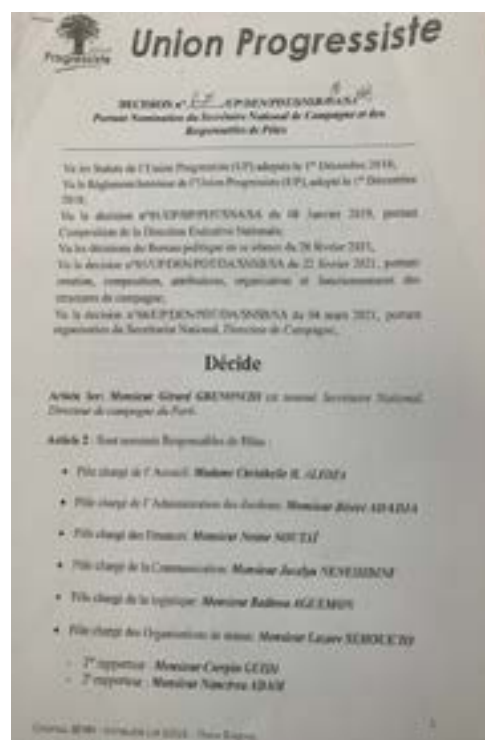
24ème Circonscription

Coordonnateur : HEHOMEY Hervé

1er Rapporteur : YAHOUDEDEHOU Janvier

2ème rapporteur : SONON Gustave

3ème Rapporteur : DAGNIHO Floriane



CÉLÉBRATION DE LA 26ème ÉDITION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE

Une campagne de consultations psychologiques foraines gratuites

CÉLÉBRATION DE LA 26ème ÉDITION
DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE
DE LA FEMME

MESSAGE TÉLÉVISÉ DU MINISTRE

Mars 2021

Béninoises et Béninois ;

Chers Compatriotes ;

Mesdames et Messieurs,

Demain, 08 mars 2021, notre pays, à l'instar des autres États membres des Nations Unies, célébrera la Journée Internationale de la Femme (JIF). Dans ce cadre, le thème retenu cette année au niveau international est « Leadership féminin : Pour un futur égalitaire dans le monde de la Covid-19 ».

Le choix de ce thème traduit, certainement, la volonté des Nations Unies d'appeler une fois encore l'attention de tous, sur la nécessité d'une réflexion sur les moyens innovants permettant de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, dans un contexte international fortement préoccupé par la recherche de solutions équitables et durables à la crise socio-sanitaire de la pandémie de la Covid-19. Par le choix de cette thématique, les Nations Unies visent à terme, la réalisation des Objectifs de Développement Durable, notamment, l'objectif 5 intitulé « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

Au plan national, cette thématique trouve son ancrage dans le Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2016-2021), notamment, en son Pilier 3 concernant l'amélioration des conditions de vie des populations, plus précisément, en son Axe Stratégique 6 relatif au renforcement des services sociaux de base et à la protection sociale et en son Action 21 visant à « protéger les plus démunis ».

Mesdames et Messieurs,

Le thème de la JIF 2021 nous rappelle qu'autant que l'homme, la femme peut et doit pouvoir exercer son leadership qui n'est autre que son influence politique, psychologique, sociale sur sa communauté. Dans un contexte comme le nôtre encore marqué par les violences faites aux femmes, et où l'affirmation pleine du leadership féminin reste à atteindre, il est donc important de travailler de manière à renforcer l'autonomisation de la femme pour lui permettre de s'épanouir. L'élimination des violences faites aux femmes et aux filles et des discriminations basées sur le sexe constitue donc un des enjeux majeurs à relever pour parvenir à « un futur égalitaire » dans un monde sans Covid-19.

Notre pays s'y attèle ardemment. Le Gouvernement à travers le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance mène des actions fortes au nombre desquelles on peut citer :

- l'appui à la scolarisation des jeunes filles ;
- la formation des filles déscolarisées à des métiers ;
- l'appui aux jeunes filles pour leur première installation ;
- l'octroi d'appui financiers spéciaux aux familles démunies ;
- l'octroi de microcrédits aux plus pauvres, etc...

Si des efforts réels ont été faits grâce aussi à l'appui inestimable de nos Partenaires Techniques et Financiers et que la femme béninoise est perçue de nos jours comme un agent de développement au même titre que l'homme, l'égalité réelle reste cependant à atteindre. Notre environnement socio-culturel n'est pas encore entièrement favorable à l'égalité homme-femme jouissant des mêmes droits : droits sociaux, droits éco-

nomiques, droits politiques, etc. C'est pour-quoi il importe d'innover en recherchant des outils toujours plus modernes de consolidation et de pérennisation des acquis des investissements visant le renforcement du leadership féminin. En cela, la technologie offre des possibilités sans précédent.

Pour l'heure, les tendances font apparaître une fracture numérique croissante entre les sexes. Les femmes sont sous-représentées dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie. Cette sous-représentation constitue un obstacle qui les empêche d'être à l'origine ou d'avoir une influence déterminante sur les innovations nécessaires pour une transformation positive de la société. Qu'il s'agisse des services bancaires mobiles, de l'internet ou de l'intelligence artificielle, il est essentiel que les idées et les expériences des femmes influencent également la conception et la mise en œuvre des innovations qui façonneront la société de demain.

Je voudrais saisir l'occasion de la célébration de cette 26ème édition de la Journée Internationale de la Femme, pour m'adresser aux femmes leaders béninoises, aux jeunes pousses ou « startups », aux entrepreneurs sociaux, aux Partenaires Techniques et Financiers, à toutes celles et tous ceux qui militent en faveur de l'égalité des sexes et du renforcement du leadership féminin.

J'exhorte tous ces acteurs à envisager des mesures et actions encore plus innovantes, adaptées à notre culture et à nos lois, pour aider à éliminer les obstacles et à accélérer le progrès vers l'égalité des sexes.

Je nous invite, tous, à encourager les investissements dans les systèmes sociaux sensibles au genre et à bâtir des services et infrastructures adaptés aux besoins des

femmes et des filles.

Le Gouvernement du Président Patrice TALON joue déjà sa partition et mène des actions en faveur de l'expression du leadership féminin. C'est pourquoi, dans la loi modificative de la Constitution du 11 décembre 1990, l'égalité homme/femme a été de nouveau consacrée. Toujours dans le même sens, la loi sur la charte des partis politiques exige des partis politiques un quota de représentation des femmes aux élections afin d'augmenter leur représentativité au sein des instances de prise de décision.

Béninoises, Béninois,

Pour marquer la célébration de la journée internationale des droits de la femme cette année, le gouvernement, à travers le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance continue mener des actions en faveur de ces femmes vulnérables. Dans ce cadre, pour marquer la célébration de la journée des droits de la femme cette année, il sera organisé à Ouidah dans le département de l'Atlantique, une campagne de consultations psychologiques foraines gratuites au profit des femmes victimes de toutes formes de violences pour les écouter, les prendre en charge et les suivre de manière progressive. Je voudrais donc inviter toute la population locale à faire le déplacement pour bénéficier de ces consultations de masse. Cela participe du bien-être humain, de la protection sociale et par extension du développement économique et social durable de notre pays le Bénin.

Ensemble pour l'élimination des violences basées sur le genre !

Tous pour l'affirmation du leadership féminin et pour l'égalité des sexes !

Et que vive le Bénin !

Je vous remercie.

SOCIÉTÉ

LOLO

ANDOCHÉ

PRÊT-À-PORTER

Unik

2.1

Notre histoire reste Unik !



(+229) 97 01 04 90



Lolo Andoche



www.loloandoche.com